

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JUILLET 2022**

Délibération n°2022.07.118

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Roullet-Saint-Estèphe : bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n°1

LE SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 01 juillet 2022

Secrétaire de Séance: Fadilla DAHMANI

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **15**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Joëlle AVERLAN à Michaël LAVILLE, Brigitte BAPTISTE à Thierry MOTEAU, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Nathalie DULAIS à Michel BUISSON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hélène GINGAST à Michel GERMANEAU, Sandrine JOUINEAU à Vincent YOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Corinne MEYER, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Isabelle MOUFFLET à Gérard DEZIER, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à François ELIE,

Excusé(s):

Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Publication : 18/07/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION
N° 2022.07.118

URBANISME

Rapporteur : Monsieur YOU

**PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE ROULLET-SAINT-ESTEPHE
: BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA REVISION ALLEGEE N°1**

1. BILAN DE LA CONCERTATION

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rouillet-Saint-Estèphe a été prescrite par délibération du conseil communautaire le 27 mai 2021.

Conformément aux articles L103-2 et L103-3 du Code de l'Urbanisme, la délibération de prescription a également défini les objectifs de la révision du PLU et les modalités de la concertation avec la population, qui s'est déroulée tout au long de la procédure jusqu'à son arrêt.

Les modalités de concertation étaient définies de la façon suivante :

- Un avis précisant les points abordés dans la procédure sera publié dans deux journaux locaux suite au lancement de la procédure par délibération du conseil communautaire ;
- Cet avis sera également publié sur le site internet de l'agglomération, et le cas échéant, sur le site internet et/ou les réseaux sociaux de la commune concernée ;
- L'avis sera intégré au journal communal distribué aux habitants par voie postale ;
- Le public peut demander des informations complémentaires et les pièces du dossier :
 - o Par mail : plu_communes@grandangouleme.fr
 - o Par courrier : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême,
Service planification urbaine - Révision allégée n°1 du PLU de
Rouillet-Saint-Estèphe,
25 Boulevard Besson, 16000 Angoulême.
- Des registres destinés à recevoir les observations du public sur la procédure seront ouverts au service planification de GrandAngoulême et en mairie.

Ces registres ont donc été mis à disposition du public dès la prescription de la révision du PLU, pour permettre au public de consigner ses remarques et ses demandes concernant cette procédure. Ils sont clos ce jour par les soins de l'autorité délibérative, à l'occasion du présent acte. Les registres de concertation ne contiennent aucune observation.

Cette concertation a donc permis à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer par différents canaux.

À cette étape de la procédure, la concertation avec les habitants et les autres personnes concernées est déclarée close.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022
Publication : 18/07/2022

2. ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le choix d'engager la révision du PLU vise à permettre l'agrandissement de la zone d'activités des Chaumes en reclassant une partie de la zone naturelle attenante, l'agrandissement de la zone d'activités des Buffe-Ajasses en versant en zone UX des terrains attenants également en zone naturelle et à créer une nouvelle zone à urbaniser à vocation d'habitat à Fontaine sur des terrains en zone naturelle dans le PLU en vigueur.

Il est utile de rappeler que la modification n° 3 du PLU de Rouillet-Saint-Estèphe approuvé le 9 décembre 2021 a supprimé 3,5Ha de zone constructible en contrepartie des 2,6 Ha ouverts à l'urbanisation dans le cadre de la présente procédure de révision allégée.

L'évaluation environnementale relative à cette procédure a été réalisée en 2021. Le bureau d'études environnement a rendu son rapport en fin d'année 2021 : aucune espèce protégée ni aucun habitat n'a été identifié sur les secteurs d'évolution du PLU.

Conformément à l'article R122-21 du code de l'environnement, le dossier a ensuite été envoyé à l'autorité environnementale le 25 janvier 2022, qui a disposé d'un délai de 3 mois à compter de la réception des éléments du dossier pour rendre son avis. Cet avis a été remis le 22 avril 2022, dans lequel l'autorité environnementale n'a pas soulevé d'observations particulières sur le dossier.

Dans le cadre de la procédure de révision du PLU de Rouillet-Saint-Estèphe, il convient à présent d'arrêter le projet et de le soumettre aux consultations et à l'enquête publique, afin d'envisager son approbation dans les meilleurs délais.

Conformément à l'article R123-12 du code de l'urbanisme, la délibération qui arrête le projet de révision du PLU peut simultanément tirer le bilan de la concertation.

Vu les articles L103-2 et L103-3 du code de l'urbanisme,

Vu l'article R123-12 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération résultant de la fusion des communautés de communes de Braconnie et Charente, Charente Boëme Charraud et Vallée de l'Échelle et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021 prescrivant la révision de son PLU, en précisant les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu le bilan de la concertation dressé dans la présente délibération et l'annexe correspondante et détaillant la concertation effectuée ;

Je vous propose :

DE CONSTATER que les modalités de concertation fixées par délibération du 27 mai 2021 ont été respectées ;

D'APPROUVER le bilan de la concertation reprenant l'ensemble des démarches entreprises jusqu'à l'arrêt de la révision du PLU de la commune de Rouillet-Saint-Estèphe ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022
Publication : 18/07/2022

DE CLORE la phase de concertation ;

D'ARRETER le projet de révision du PLU de la commune de Rouillet-Saint-Estèphe ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document concernant cette procédure.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de l'agglomération pendant un mois.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Pour : 68
Contre : 0
Abstention : 4
Non votant : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022
Publication : 18/07/2022



ANNEXE

Révision du PLU de Roullet-Saint-Estèphe

Bilan de la concertation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Publication : 18/07/2022

1- Modalités prévues dans la délibération de prescription de révision du PLU

La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rouillet-Saint-Estèphe a été prescrite le 27 mai 2021.

Conformément à l'article L153-33, mais également à l'article L153-11 du code de l'urbanisme qui précise que « l'autorité compétente mentionnée à l'article L 153-8 prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L103-3 », la commune de Rouillet-Saint-Estèphe a fixé les modalités de concertation dans sa délibération de prescription.

Les modalités de concertation étaient définies de la façon suivante :

- Un avis précisant les points abordés dans la procédure sera publié dans deux journaux locaux suite au lancement de la procédure par délibération du conseil communautaire ;
- Cet avis sera également publié sur le site internet de l'agglomération, et le cas échéant, sur le site internet et/ou les réseaux sociaux de la commune concernée ;
- L'avis sera intégré au journal communal distribué aux habitants par voie postale ;
- Le public peut demander des informations complémentaires et les pièces du dossier :
 - o Par mail : plu_communes@grandangoulême.fr
 - o Par courrier : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, Service planification urbaine - Révision allégée n°1 du PLU de Rouillet-Saint-Estèphe, 25 Boulevard Besson, 16000 Angoulême.
- Des registres destinés à recevoir les observations du public sur la procédure seront ouverts au service planification de GrandAngoulême et en mairie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022
Publication : 18/07/2022

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU DE ROULLET-SAINT- ESTÈPHE

La révision allégée n°1 du PLU de Roullet-Saint-Estèphe a été prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021.

Cette procédure concerne l'agrandissement des zones d'activités des Chaumes et des Buffe-Ajasses, et la création d'une nouvelle zone à urbaniser à vocation d'habitat à Fontaine.

À ce titre et en application de l'article L103-2 c) du code de l'urbanisme, cette procédure est soumise à évaluation environnementale, et donc également soumise à **concertation obligatoire**. Cette concertation est adaptée au regard du contexte sanitaire.

Le public peut demander des informations complémentaires et les pièces du dossier :

- Par mail : plu_communes@grandangoulême.fr
- Par courrier :
Communauté d'agglomération de GrandAngoulême,
Service planification urbaine - Révision allégée n°1 du PLU de
Roullet-Saint-Estèphe,
25 Boulevard Besson, 16000 Angoulême.

Des registres destinés à recevoir les observations du public sur la procédure seront ouverts au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Roullet-Saint-Estèphe, dans le respect des gestes barrières.

Avis de lancement de la procédure, un des supports de la concertation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_118-DE

Accusé certifié exécutoire

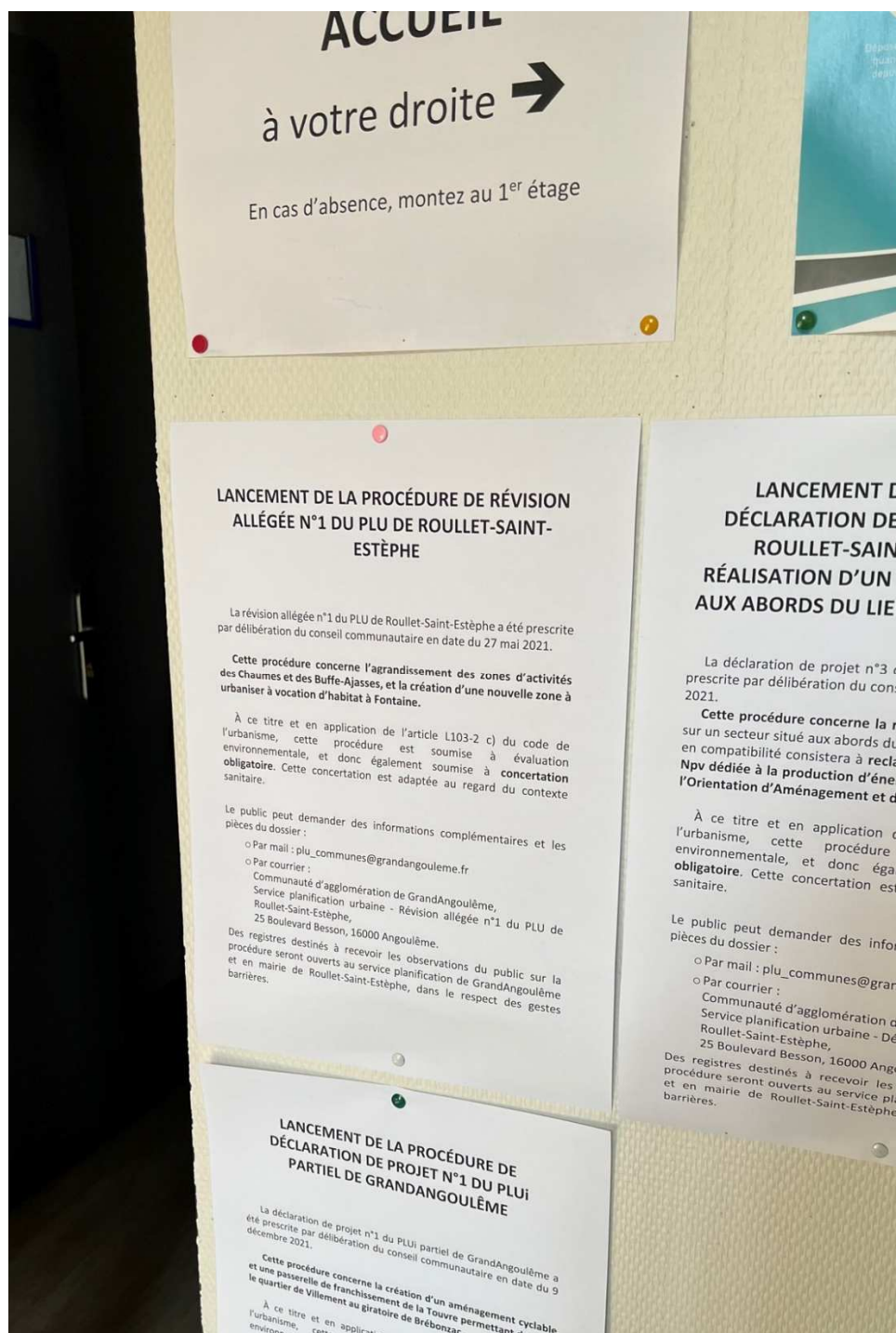
Réception par le préfet : 18/07/2022

Publication : 18/07/2022

2- Les supports et les outils mis en œuvre

Affichage de l'avis en mairie et au service planification de GrandAngoulême

Les avis ont été affichés dès le 28 mai 2021, lendemain de la prescription de la procédure.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Publication : 18/07/2022

Insertion presse

L'avis de lancement de la procédure a été publié dans La Charente-Libre et Sud-Ouest, deux journaux locaux, le mardi 1^{er} juin 2021.

Charente Libre
Mardi 1^{er} juin 2021

ANNONCES

ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

PREFÈTE DE LA CHARENTE
(en qualité de préfet)

Le préfète de la Charente
Service de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement

RENOUVELLEMENT D'AGREMENT Rassembleur des huiles usagées

Par arrêté préfectoral du 11 mai 2021, le mandat GEMPEX-COVELT n°2 de la Zone N°2 RGSD, 85121 Anjou-Chaudeau, a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2025 pour le ramassage des huiles usagées dans le département de la Charente.

Communauté d'agglomération de GrandAngoulême

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION ALLEGÉE N°1 DU PLU DE ROULLET-SAINT-ESTÈPHE

La révision alléguée n°1 du PLU de Roulet-Saint-Estèphe a été prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 17 mai 2021.

Cette procédure concerne l'approfondissement des zones d'habitat des Zones et des Sub-Agglomérations, et l'extension d'une nouvelle zone à habiter à l'estuaire d'Arlès à l'Estuaire.

Aux fins et en application de l'article L. 100-2 et du Code de l'urbanisme, cette procédure est soumise à un vote externe environnemental, et doit également respecter les orientations du plan local. Cette consultation est destinée au regard du zonage existant.

La public peut demander des informations complémentaires et les plans de dossier :

- par mail : plu.scs@grandangouleme.fr
- par courrier : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, Service planification urbaine, Direction du projet n°1, rue Pélissier Saint-Gatien, 16100 Angoulême.

Ces registres destinés à recevoir les observations du public sur la procédure seront ouverts au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Roulet-Saint-Estèphe, dans le respect des protocoles sanitaires.

Communauté d'agglomération de GrandAngoulême

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET N°1 DU PLU DE SIREUIL POUR L'EXTENSION DE LA DISTILLERIE DES MOISANS

La déclaration de projet n°1 du PLU de Sireuil a été prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021.

Cette procédure vise une extension de la distillerie des Moisans, qui s'étend à l'est de la commune de Sireuil, sur la zone d'habitat des Zones et des Sub-Agglomérations. Cette consultation est destinée au regard du zonage existant.

Aux fins et en application de l'article L. 100-2 et du Code de l'urbanisme, cette procédure est soumise à un vote externe environnemental, et doit également respecter les orientations du plan local. Cette consultation est destinée au regard du zonage existant.

La public peut demander des informations complémentaires et les plans de dossier :

- par mail : plu.scs@grandangouleme.fr
- par courrier : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, Service planification urbaine, Direction du projet n°1, rue Pélissier Saint-Gatien, 16100 Angoulême.

Ces registres destinés à recevoir les observations du public sur la procédure seront ouverts au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Sireuil, dans le respect des protocoles sanitaires.

Communauté d'agglomération de GrandAngoulême

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET N°3 DU PLU DE ROULLET-SAINT-ESTÈPHE POUR LA RÉALISATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AUX ABORDS DU LIEU-DIT DES CHAGRINIERES

La déclaration de projet n°3 du PLU de Roulet-Saint-Estèphe a été prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 17 mai 2021.

Cette procédure concerne l'installation d'un parc photovoltaïque sur un secteur rural, aux abords du lieu-dit des Chagrinières. Cette mise en compatibilité permettra de réaliser les parcelles de projet en zone Non classées à production d'énergie renouvelable et de supprimer l'interdiction d'aménagement et de Propriété rurale sur le secteur.

Aux fins et en application de l'article L. 100-2 et du Code de l'urbanisme, cette procédure est soumise à un vote externe environnemental, et doit également respecter les orientations du plan local. Cette consultation est destinée au regard du zonage existant.

La public peut demander des informations complémentaires et les plans de dossier :

- par mail : plu.scs@grandangouleme.fr
- par courrier : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, Service planification urbaine, Direction du projet n°1, rue Pélissier Saint-Gatien, 16100 Angoulême.

Ces registres destinés à recevoir les observations du public sur la procédure seront ouverts au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Roulet-Saint-Estèphe, dans le respect des protocoles sanitaires.

Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest
100% gratuit

Un service des journalistes du Groupe Sud Ouest

Charente Libre

MARCHÉS PUBLICS

Commune de Bors-de-Baignes

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Adjectif: Commune de Bors-de-Baignes, Mairie - Le Bourg - 16100 Bors-de-Baignes
Tel 05 45 76 81 41

Objet: Travaux portant sur la réalisation d'un chantier d'entretien des canaux de Bors-de-Baignes.
Prévisions: Travaux à réaliser.

Présentation descriptives des lots:
Critères d'admission: Offre soumise uniquement à prix forfaitaire, valable pendant six mois à compter de la date de clôture des offres, sous réserve de la validité des offres.

Dates des offres: 2 juillet 2021 à 12 heures au plus tard.
Date de la adjudication: Le 25 mai 2021.

Les dépôts de plus chère et être impérativement remis par voie dématérialisée.
Cette consultation éliminera les services de maintenance.

Pour obtenir un accès Internet, contactez au 05 45 76 81 41, pour les contacts à l'adresse: Mairie, Mairie, voir sur <http://www.mairiedeborsdebaignes.fr>

ADIR 17 Mézière et Présence Verte Charente

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Description: ADIR 17 Mézière et Présence Verte Charente
Objet: Appel d'offres concernant la fourniture de repas destinés à être servis en cuisine collective de personnes âgées par les associations ADIR 17 Mézière et Présence Verte Charente.

Seuls: Jours: Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi, Dimanche et Fêtes.

Date de clôture: 2 mai 2021 à 17 heures au plus tard.
Date de la adjudication: 25 mai 2021 à 12 heures au plus tard.

Critères: Prix: 10%, Qualité: 10%, Sécurité: 10%.
Prévisions: Réponse écrite par email au 05 45 76 81 41.

Adresse: Mairie des communes des associations ADIR 17 Mézière et Présence Verte Charente.
ADIR 17 Mézière - 16 Avenue SMOG - 1 Boulevard de France - 16100 Saint-Jean-Pied-de-Fort.
Tel 05 45 76 81 41 - Courriel: projet@adir17.com

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ALPHA CAR

AVIS DE CONSTITUTION

Nous tenons d'un acte sous seing privé en date du 30 mai 2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes:

Régime fiscal: ALPHA CAR.

Objet social: La société a pour objet de faire et de développer:

- L'achat et la vente de véhicules d'occasion pour le compte des particuliers.
- L'achat, la vente de véhicules de location.
- Les opérations financières de prêt et de crédit ainsi que toutes autres opérations relatives à ces activités.

La société pourra être l'intervenante d'autres opérations de prêt et de crédit ainsi que toutes autres opérations relatives à ces

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022 07 118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Publication : 18/07/2022

Les réseaux sociaux de la mairie

La mairie a publié un article sur le compte Facebook communal pour informer le public du lancement de la procédure.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

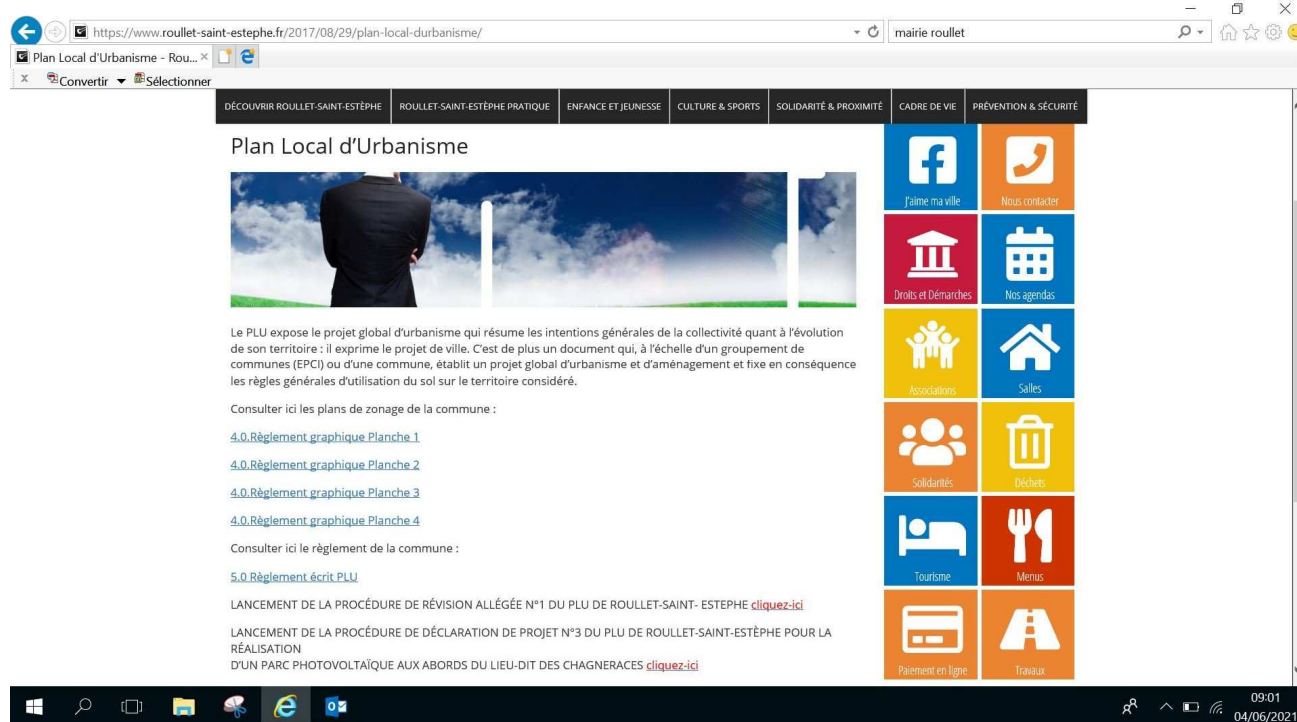
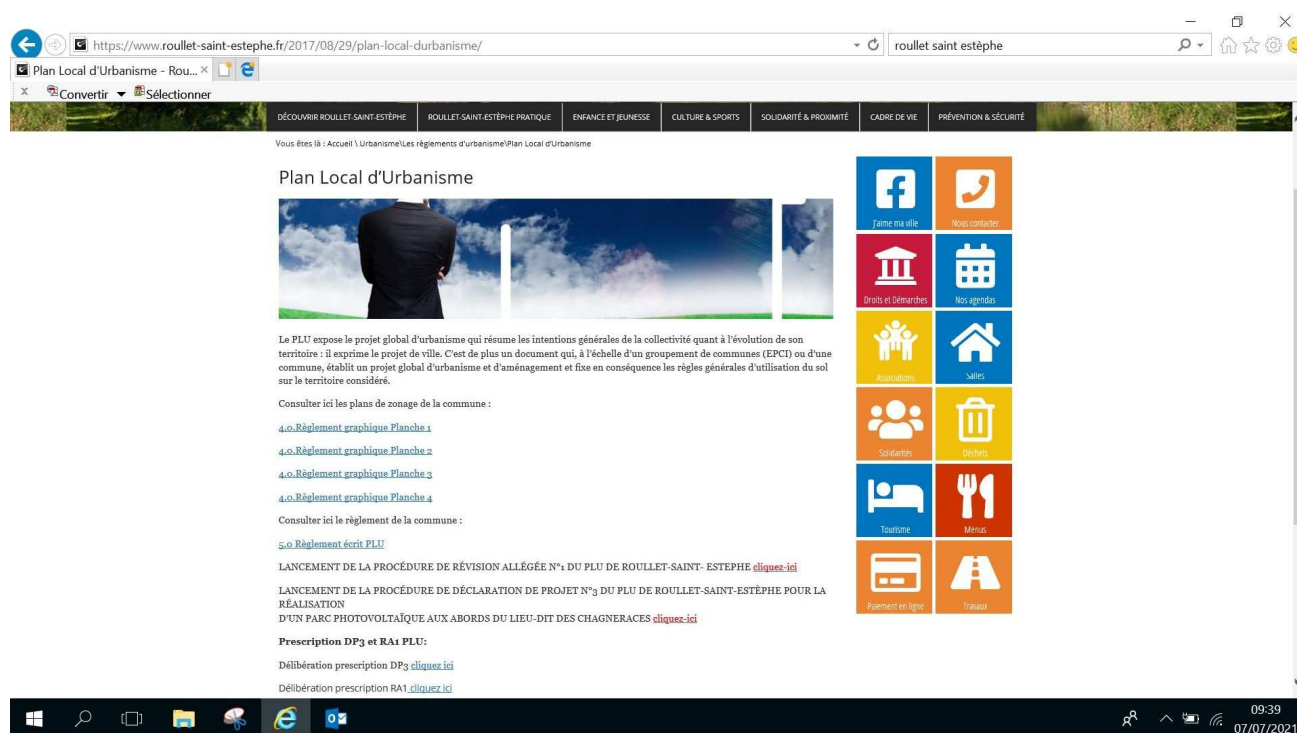
016-200071827-20220707-2022_07_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022
Publication : 18/07/2022

Le site internet de la mairie

Idem pour le site internet communal, sur lequel a été ajouté l'avis de lancement. L'avis apparaît sur la page dédiée au Plan Local d'Urbanisme.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Publication : 18/07/2022

Roulet-Saint-Estèphe : Révision allégée n°1 du PLU



La révision allégée n°1 du PLU de Roulet-Saint-Estèphe a été prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021. Cette procédure concerne l'agrandissement des zones d'activités des Chaumes et des Buffe-Ajasses, et la création d'une nouvelle zone à urbaniser à vocation d'habitat à Fontaine. À ce titre et en application de l'article ... Lire la suite de



GrandAngoulême



Roulet-Saint-Estèphe : Révision allégée n°1 du PLU

📅 25 mai 2021

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU DE ROULET-SAINT-ESTÈPHE

La révision allégée n°1 du PLU de Roulet-Saint-Estèphe a été prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021.

Cette procédure concerne l'agrandissement des zones d'activités des Chaumes et des Buffe-Ajasses, et la création d'une nouvelle zone à urbaniser à vocation d'habitat à Fontaine.

À ce titre et en application de l'article L103-2 c) du code de l'urbanisme, cette procédure est soumise à évaluation environnementale, et donc également soumise à concertation obligatoire. Cette concertation est adaptée au regard du contexte sanitaire.

Le public peut demander des informations complémentaires et les pièces du dossier :

- Par mail : plu_communes@grandangoulême.fr
- Par courrier : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême,
Service planification urbaine - Révision allégée n°1 du PLU de Roulet-Saint-Estèphe,
25 Boulevard Besson, 16000 Angoulême.

Des registres destinés à recevoir les observations du public sur la procédure seront ouverts au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Roulet-Saint-Estèphe, dans le respect des gestes barrières.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER



AVIS LANCEMENT

DÉLIBÉRATION
PRESCRIPTION

CONTACT

Service urbanisme GrandAngoulême
plu_communes@grandangoulême.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Publication : 18/07/2022



REGISTRE DE CONCERTATION
Mairie de Roulet-Saint-Estèphe

Révision allégée n°1

**Plan Local d'Urbanisme de la
commune de
Roulet-Saint-Estèphe**

1



REGISTRE DE CONCERTATION
Service Planification de GrandAngoulême

Révision allégée n°1

**Plan Local d'Urbanisme de la
commune de
Roulet-Saint-Estèphe**

1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022
Publication : 18/07/2022

3- Bilan global de la concertation

Les modalités fixées par la prescription de la révision du PLU ont été respectées. Le bulletin municipal avait déjà été édité et distribué à la date de la prescription, l'avis n'a donc pas pu apparaître.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022
Publication : 18/07/2022